

Faculté de psychologie et sciences de l'éducation



LOGO3

Doctorat en sciences psychologiques (logopédie)

Gestion du programme

REPS Commission de gestion des programmes facultaires de 3^e cycle

Responsable académique :Olivier Corneille

Contact :Vinciane Desnoeck

Tél. 010474821

vinciane.desnoeck@psp.ucl.ac.be

PSP

Objectif de la formation

Le diplôme de docteur en logopédie couronne un travail de recherche approfondie de plusieurs années, représentant une contribution scientifique personnelle et originale (thèse).

Conditions d'admission

Pour obtenir le titre de docteur, il faut avoir obtenu préalablement un Diplôme d'études approfondies (DEA) lié au domaine concerné.

Demande d'admission

Les demandes sont à adresser au Secrétariat administratif de la faculté.

Structure générale du programme

L'épreuve du doctorat comporte un travail de recherche personnelle, aboutissant à la rédaction d'une dissertation originale.

Contenu du programme

Le récipiendaire est soumis à un règlement dont le texte peut être obtenu sur le web à l'adresse suivante :

<http://www.psp.ucl.ac.be/recherche/doctorat/doctoratgen.html> (Voir également la brochure "Renseignements généraux" pour les principes généraux relatifs à la réglementation du doctorat.)

Évaluation

L'examen final comprend la dissertation et la soutenance.

La dissertation doit être une synthèse cohérente des recherches originales menées dans le cadre du doctorat et qui n'ont pas fait l'objet d'un titre préalable.

La soutenance est publique. Elle comprend un exposé oral d'une demi-heure maximum sur le sujet de la dissertation et la réponse aux interpellations des membres du jury et, le cas échéant, des docteurs présents dans l'assemblée.

En outre, pour que le candidat soit proclamé docteur, il doit avoir publié un article au moins, représentatif de ses travaux de doctorat, dans une revue scientifique de niveau international.